



## Conseil de promotion des inspecteurs élèves

Déclaration liminaire du conseil de promotion du  
12 décembre 2018

Pour cette nouvelle scolarité, la CFDT-CFTC essaiera d'aborder les points majeurs des différentes problématiques rencontrées.

1/ En conséquence, nous regrettons la durée de ce conseil de promotion. Notre scolarité est importante pour nous mais également pour la DGFIP.

Avoir un conseil de promotion plus long permettrait de mieux évoquer tous les aspects de notre scolarité, surtout au vue de sa nouveauté et de notre rôle peu apprécié de cobaye.

Nous demandons donc que ce conseil repasse à une journée complète pour la prochaine session pour permettre d'avoir des échanges à la hauteur des enjeux de cette nouvelle scolarité. Cette demande ne nous paraît pas impossible à mettre en œuvre et sa satisfaction montrerait aussi la volonté de dialogue social de la Direction.

2/Les conditions matérielles globales sont à saluer, avec très peu de soucis liés à l'omniprésence de l'informatique, la propreté des locaux et les conditions de vie à l'école malgré le très grand nombre de stagiaires.

3/Concernant la scolarité, les stagiaires apprécient le travail en classes et demande de limiter autant que possible les cours regroupés, voir en amphi. La succession des visioconférences ou en présentiels est à ce titre particulièrement décrié. Les premières semaines se sont avérés insupportables pour cette raison et la lassitude est la principale raison du brouhaha en conférence.

4/Le nouveau système de mutation a globalement été bien apprécié mais laisse tout de même plusieurs collègues en grande détresse familiale. Cependant, pour compenser la sur-affectation manifeste en IdF au détriment de ces situations, nous demandons un 2<sup>e</sup> tour de mutation après les postes à profils.

5/Une meilleure transparence est souhaitable pour la scolarité comme pour ses suites : plan de la formation, statut des stagiaires, notes concernant les affectations, mais aussi PV des anciens Conseils ! Certaines rumeurs font état de directions prévoyant de déplacer les stagiaires au profit des titulaires en septembre, nous demandons la communication des règles nous concernant pour s'opposer à ce genre de pratiques.

6/Le principe des e-formations est globalement apprécié même si leur qualité est très variable (auto-découverte vs exos). Les exercices en TVA sont plutôt biens faits, mais ce n'est pas le cas en droit par exemple. La réactivité de la direction pour pallier les soucis rencontrés (homonymies, fautes,...) est à saluer mais n'a pas empêché des sujets piègeux (comptabilité et informatique) à l'évaluation.

7/Le défaut fondamental du socle est à rechercher du côté de la décontextualisation : de nombreux cours sont stratosphériques et sans intérêts ni pratique ni intellectuels de l'avis des internes comme des externes. L'aspect « liste à la Prévert » des cours de droits par ex entraîne une forte

démotivation avec soit une surcharge de travail, soit une perception « garderie » de la scolarité. Au bout de 4 mois, soit nous n'avons rien appris d'intéressant (internes et externes diplômés en droit-gestion) soit nous avons été débordés par la masse sans queue ni tête de notions(externes sans acquis préalables en droit et gestion). L'enchaînement des demis-journées dans un même matière est extrêmement préjudiciable à l'assimilation et la disparition de la demi-journée banalisée empêche le travail personnel pour de nombreux stagiaires.

L'exercice de la CA3 en TVA est sans doute le seul à avoir fait l'unanimité.

8/Nous avons de grosses attentes pour le bloc en termes de professionnalisation. Les stagiaires espèrent avoir des bases écoles, des cas pratiques,... plus sérieux que le ridicule restaurant en management, occasion manqué de prolonger la fusion en alternant GP et fiscalité.

9/ Sur l'aspect social et matériel, nous demandons une véritable offre pérenne de logement de qualité à des loyers compatibles avec les revenus et la vie des inspecteurs élèves parisiens. Beaucoup ont des frais de double résidence, il faut prendre cet aspect en compte. Ce problème est renforcé par le reclassement tardif de très nombreux collègues malgré les efforts appréciables du pôle RH. Nous espérons que le CSRH épargnera cela aux futures promotions.

Pour cela nous réclamons le subventionnement de tous les loyers à la hauteur des frais engagés quel que soit le bailleur et l'école et la généralisation du paiement des loyers à terme échus.

Pour finir, nous souhaitons saluer l'engagement des enseignants qui arrivent régulièrement à rendre les cours intéressants en s'éloignant des plaquettes pour nous donner des exemples tirés de leur expérience. En l'état, la nouvelle scolarité est d'arrière-garde sur de nombreux points.